

RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/35/28)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. TRAVAUX DU COMITE	5 - 13	2
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	14 - 16	6

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 34/81 du 11 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/ de maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner toutes les propositions et observations pertinentes qui pourraient lui être faites, en ayant particulièrement présent à l'esprit le paragraphe 122 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2). L'Assemblée a également prié le Comité de présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.

2. Les membres du Bureau du Comité ad hoc étaient les suivants :

<u>Président</u> :	M. Biyagama J. Fernando et son successeur, M. N. Balasubramaniam	(Sri Lanka)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Carlos T. Alzamora et son successeur, M. Juan Jose Calle y Calle	(Pérou)
	M. Henryk Jaroszek et son successeur, M. Ryszard Frelek	(Pologne)
	M. Artemon Simbananiye	(Burundi)
<u>rapporteur</u> :	M. Fermin Zelada	(Espagne)

3. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a participé aux travaux du Comité en vertu du paragraphe 3 de la résolution 3183 (XVIII). En vertu de la même disposition, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont restés en contact avec le Comité ad hoc par l'intermédiaire de son Président. La République démocratique allemande et le Viet Nam ont assisté aux séances du Comité en tant qu'observateurs.

4. Le Groupe de travail créé en 1974 2/ a continué à fonctionner.

1/ Par sa résolution 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc serait composé des quarante Etats Membres suivants, non dotés d'armes nucléaires, qui ont été nommés par le Président de l'Assemblée générale, après consultation avec tous les groupes régionaux : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

II. TRAVAUX DU COMITE

5. Conformément à son mandat qui a été rappelé au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité ad hoc a tenu deux sessions en 1980.
6. Au cours de la première session, le Comité a tenu deux séances le 31 mars et le 1er avril 1980. A la première séance, le Comité a été informé que la mission de M. C. T. Alzamora (Pérou) était terminée et que celui-ci n'était donc plus en mesure d'assurer ses fonctions de Vice-Président du Comité; par acclamation, le Comité a élu Vice-Président M. J. J. Calle y Calle (Pérou).
7. Au cours de la seconde session, le Comité a tenu trois séances entre le 16 et le 20 juin 1980. A la première séance, le Comité ad hoc a été informé que les missions à New York de M. B. J. Fernando (Sri Lanka) et de M. H. Jaroszek (Pologne) étaient terminées et qu'ils n'étaient plus en mesure d'assurer leurs fonctions de Président et Vice-Président respectivement. Le Comité a donc élu par acclamation M. N. Balasubramaniam (Sri Lanka) Président et S. Exc. M. R. Frelek (Pologne) Vice-Président.
8. Au cours des deux sessions, les Etats membres suivants du Comité ad hoc et des observateurs ont fait des déclarations sur la question à l'examen : Bulgarie, Hongrie, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam.
9. Les membres du Comité étaient pleinement informés des positions dont avaient déjà fait part les gouvernements d'autres Etats sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.
10. Les membres du Comité ad hoc étaient également informés du fait que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement a été examinée par la Commission du désarmement à la session qu'elle a tenue du 12 mai au 6 juin 1980. Dans le rapport de la Commission du désarmement, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, parmi les documents de base pour un projet de résolution intitulé "Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement" 3/, il est rappelé notamment, sous la rubrique "Mise en oeuvre, suivi et évaluation", que le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale précisait : "Une conférence mondiale sur le désarmement, à participation universelle et préparée de manière adéquate, devrait être convoquée aussitôt que cela serait opportun".
11. Le Groupe de travail a tenu trois réunions les 18 et 19 juin 1980 et a établi le projet de rapport du Comité ad hoc.

2/ La composition du Groupe de travail est la suivante : Burundi, Egypte, Espagne (Président), Hongrie, Inde, Iran, Italie, Mexique, Pérou et Pologne. L'Algérie, l'Autriche, le Japon, la République démocratique allemande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont assisté aux travaux du Groupe de travail en tant qu'observateurs.

3/ Documents officiels de la trente-cinquième session, Supplément No 42 (A/35/42), par 19.

12. A sa 55ème séance, le Comité ad hoc a examiné et adopté son rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

13. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 34/81 de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc, par l'intermédiaire de son Président, a maintenu un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions et a reçu, concernant ces positions, les mises à jour suivantes :

Chine

La position du Gouvernement de la République populaire de Chine sur la question de la conférence mondiale du désarmement demeure inchangée.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis restent persuadés qu'il est prématuré de fixer une date et d'entreprendre les préparatifs pour la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Comme indiqué dans les observations des Etats-Unis figurant dans les rapports 4/ adressés en 1978 et 1979 à l'Assemblée générale par le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, les Etats-Unis estiment qu'il n'existe pas un accord politique suffisant sur les questions dont une telle conférence aurait vraisemblablement à s'occuper. Ce manque d'accord aurait probablement pour conséquence de gêner plutôt que de favoriser les efforts visant à élaborer des mesures concrètes et vérifiables de contrôle des armements.

France

Ayant adopté dans le passé une attitude de principe favorable à l'idée d'une conférence mondiale du désarmement qui, après une période de préparation adéquate, réunirait notamment les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, la France n'en constate pas moins que la situation internationale actuelle ne permet pas d'envisager utilement la poursuite d'un tel projet.

La France rappelle d'autre part qu'une telle initiative ne saurait être considérée indépendamment des acquis de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1978, et de la perspective de la seconde session, prévue en 1982.

Royaume-Uni

Le Gouvernement du Royaume-Uni estime qu'étant donné les récents événements internationaux, il n'est pas utile de continuer à envisager pour le moment l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. Par conséquent, le Royaume-Uni doute qu'il soit utile que le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement continue de se réunir et, en tout cas, ne pense pas qu'il soit opportun que le Comité entreprenne des travaux de fond à ce stade.

4/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 28 (A/33/28), p. 4; et ibid., trente-quatrième session, Supplément No 28 (A/34/28), p. 5.

L'Union soviétique s'est toujours prononcée en faveur de la Conférence mondiale du désarmement, convaincue que la convocation d'une telle conférence serait d'une grande importance sur le plan international. Une telle réunion spécialement consacrée à l'un des problèmes les plus urgents de l'époque actuelle constituerait un nouveau pas en avant mettant à profit les efforts conjoints des Etats dans le domaine du désarmement et compléterait ce qui a été dit et convenu lors des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'URSS est convaincue que la Conférence mondiale du désarmement pourrait aboutir à des décisions efficaces susceptibles d'encourager à nouveau tous les pays à prendre des mesures concrètes concernant la cessation de la course aux armements et la réalisation du désarmement. Le caractère universel de cette conférence assurerait la participation de tous les pays du monde à l'examen des questions relatives au désarmement. L'Union soviétique considère qu'une telle réunion tirerait sa valeur et son utilité du fait que les décisions prises avec l'accord des participants auraient nécessairement un caractère obligatoire.

Il ressort du Document final de la dixième session extraordinaire, d'autres documents de l'Assemblée générale et des documents des pays non alignés, en particulier de la Déclaration de La Havane adoptée par la sixième Conférence des chefs d'Etat des pays non alignés 5/, que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement est accueillie de plus en plus favorablement.

Eu égard aux recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement concernant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à une date appropriée aussi rapprochée que possible et au fait que la résolution 34/81 adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session envisage la convocation de cette conférence après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Union soviétique considère que le moment est venu de prendre des mesures concrètes en vue de commencer à préparer réellement la Conférence. Compte tenu de cet objectif, il serait bon de fixer la date de la Conférence mondiale du désarmement et de créer un organe préparatoire de la Conférence. Il serait rationnel et opportun de régler positivement ces questions.

Le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement faciliterait considérablement la convocation de la Conférence mondiale du désarmement en soumettant à l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement un rapport sur certaines questions précises, en particulier sur le rôle que la Conférence serait appelée à jouer après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Assemblée générale devrait donc adopter, à sa trente-cinquième session, une résolution autorisant le Comité ad hoc à préparer un rapport pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'Union soviétique a appuyé la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle elle a pris une part active. Elle a également appuyé la proposition tendant à convoquer la deuxième session extraordinaire de 1982. Elle demeure, toutefois, convaincue que la Conférence mondiale du désarmement aurait un caractère unique et marquerait un jalon dans l'histoire. Les préparatifs de la Conférence et la Conférence elle-même offriraient l'occasion de centrer l'attention des gouvernements de tous les pays du monde et de l'opinion publique mondiale sur la question de savoir comment arrêter la course aux armements et comment progresser sur la voie d'un désarmement authentique. L'Union soviétique considère, par conséquent, que la Conférence mondiale du désarmement devrait avoir lieu après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et que l'Assemblée devrait, à sa trente-cinquième session, contribuer à la réalisation de cet objectif.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

14. Le Comité ad hoc a rappelé que l'idée d'une Conférence mondiale du désarmement bénéficiait d'un large appui auprès des Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'importance qui lui est accordée variant toutefois selon les pays, avec des divergences sur les conditions de convocation de la Conférence et certains aspects de la question notamment pour ce qui concerne la détérioration de la situation internationale. Il était également évident, d'après le bref rappel mis à jour (voir par. 13 du présent rapport) des positions des Etats dotés d'armes nucléaires, dont certaines contiennent des éléments nouveaux qui méritent un examen attentif de la part du Comité ad hoc, qu'aucun accord concernant la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement dans les conditions actuelles n'était encore intervenu entre les Etats dotés d'armes nucléaires dont la participation à une Conférence mondiale du désarmement est considérée comme essentielle par la plupart des Etats Membres de l'Organisation.

15. Etant donné qu'il importe beaucoup qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée à un moment opportun dès que possible, avec une participation universelle et après une préparation adéquate et que la Commission du désarmement, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 du présent rapport, a jugé pertinent de rappeler le paragraphe 122 du Document final, l'Assemblée générale pourrait décider qu'après sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement une conférence mondiale du désarmement se tiendrait dès que le consensus requis aurait été réalisé au sujet de sa convocation.

16. L'Assemblée générale voudra peut-être renouveler le mandat du Comité ad hoc et le prier de rester en contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner tous les commentaires et observations pertinents qui pourraient lui être faits.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
